AFFAIRE No 20 - REALISATION DE 30 LTS A CAMP JACQUOT "LES BARBADINES"

- Résiliation du marché REUNION TRAVAUX
- Passation d'un marché négocié avec l'Entreprise PREBAT

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'Entreprise REUNION TRAVAUX s'est vu confier en mars 1984 la réalisation de 30 LTS à Camp Jacquot.

Par lettre en date du 5 septembre 1984, Maître CALMELS, Syndic, nous informait que, suite au règlement judiciaire prononcé à l'encontre de l'entreprise REUNION TRAVAUX, celle-ci renonçait au marché qui d'ailleurs n'avait reçu aucun commencement d'exécution.

Suite à cette résiliation, l'entreprise PREBAT s'est proposée pour reprendre le marché de REUNION TRAVAUX moyennant une prolongation de 3 mois du délai contractuel et la suppression du rabais de 2 % consenti par REUNION TRAVAUX.

Compte tenu de la conjoncture économique difficile et du préjudice qu'aurait fait subir à la Commune tout retard dans le déroulement de cette opération à caractère éminemment social, l'offre de l'entreprise PREBAT m'a paru intéressante, et un marché négocié a donc été conclu pour un montant de 4 472 235 Francs TTC.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, d'approuver le marché négocié passé avec l'entreprise PREBAT.

Je mets la question aux voix.

Le Secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

2 abstentions.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS.

Reçu à la Réfecture le 03/01/1985